



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

# Informations actuelles OFPP

Séminaire FSPC, Olten  
24 mai 2022

Christoph Flury, sous-directeur OFPP





# Programme

- Interventions COVID de la protection civile
- Convocation du Conseil fédéral pour des interventions en faveur du SEM
- Plan concernant les ouvrages de protection
- Acquisition du matériel de la protection civile
- Protection NBC dans la protection civile
- Acquisition d'appareils de mesure de substances dangereuses



# Interventions COVID de la protection civile





## Jours de service accomplis durant les interventions COVID 2020-2022

1.2 – 30.6.2020 (interventions cant. et 1 <sup>re</sup> convocation par le CF)	287'470
1.7 – 31.12.2020 (interventions cant. et 2 <sup>e</sup> convocation par le CF)	78'405
1.1 – 31.10.2021 (2 <sup>e</sup> convocation par le CF)	167'270
10.12.2021 – 31.3.2022 (3 <sup>e</sup> convocation par le CF)	25'418
<b>Total</b>	<b>558'563</b>



# Soutien du SEM :

## Convocation du Conseil fédéral du 6 avril 2022

- Convocation de la protection civile pour soutenir le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans l'hébergement d'urgence de réfugiés en provenance d'Ukraine.
- Contingent de 24 000 jours de service du 6 avril au 31 octobre 2022.
- Processus : demande du SEM adressée à la gestion fédérale des ressources (ResMaB), coordination de l'intervention avec le canton par ResMaB, accords sur place avec le SEM.
- Prestations : mise en place et gestion d'hébergements d'urgence lorsque les structures traditionnelles (p. ex. centres d'asile fédéraux) sont surchargées ; aide et assistance aux réfugiés.



## Soutien du SEM : Convocation du Conseil fédéral du 6 avril 2022

- Intervention de la protection civile uniquement pour une période limitée et pour pallier les manques de personnel ; relève par le SEM ou des institutions mandatées par le SEM dès que possible.
- Indemnité forfaitaire de 50 francs par jour de service versée par le SEM.

*La convocation du Conseil fédéral et l'indemnisation forfaitaire ne s'appliquent qu'aux interventions demandées **par le SEM via ResMaB** pour l'hébergement d'urgence de réfugiés en provenance d'Ukraine.*



## Chamblon



## Liestal



## Thun



## Neuchâten





Office fédéral de la protection de la population



# Effectifs de la protection civile

## Effectif total pour la Suisse



Situation actuelle (2022) : 68'000 MPCi

Objectif / effectifs nécessaires : 72'000 MPCi





# Chiffres du recrutement de la protection civile de 2010 à 2021

(premier recrutement et autres)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AG	591	650	539	512	578	530	434	355	199	251	194	231
AI	17	26	14	20	19	22	14	17	11	14	14	12
AR	58	51	50	55	56	51	45	39	40	31	19	30
BE	1009	1166	980	1046	905	838	740	595	528	550	404	477
BL	230	214	203	152	146	167	176	126	90	59	44	64
BS	164	178	127	104	108	94	61	57	33	51	30	55
FR	356	325	379	299	244	233	244	183	141	158	91	150
GE	442	525	516	414	282	256	304	202	181	184	88	152
GL	22	33	34	36	47	37	30	28	19	25	23	20
GR	195	210	212	193	183	208	162	161	123	101	103	107
JU	134	134	118	101	89	47	67	47	41	22	15	34
LU	346	335	305	289	305	330	313	237	126	164	100	161
NE	204	205	236	181	140	100	109	105	83	53	39	49
NW	39	40	43	33	36	39	30	18	14	10	4	17
OW	49	51	44	37	35	41	26	17	19	9	6	9
SG	498	458	464	421	371	413	398	349	300	274	236	237
SH	73	72	75	59	53	45	55	57	49	35	19	37
SO	240	254	258	238	241	209	180	145	110	109	80	80
SZ	161	165	166	142	150	132	142	127	93	80	95	83
TG	244	309	213	147	137	206	193	161	133	142	105	145
TI	335	396	367	338	354	300	267	231	197	189	163	180
UR	44	68	64	42	49	40	40	39	18	28	27	19
VD	769	729	875	706	455	315	399	406	259	204	123	229
VS	421	363	413	373	292	232	273	199	150	178	124	157
ZG	129	88	98	89	88	65	102	86	80	51	61	57
ZH	1347	1305	960	654	614	764	1012	818	663	560	469	731
<b>Total</b>	<b>8117</b>	<b>8350</b>	<b>7753</b>	<b>6681</b>	<b>5977</b>	<b>5714</b>	<b>5816</b>	<b>4805</b>	<b>3700</b>	<b>3532</b>	<b>2676</b>	<b>3523</b>



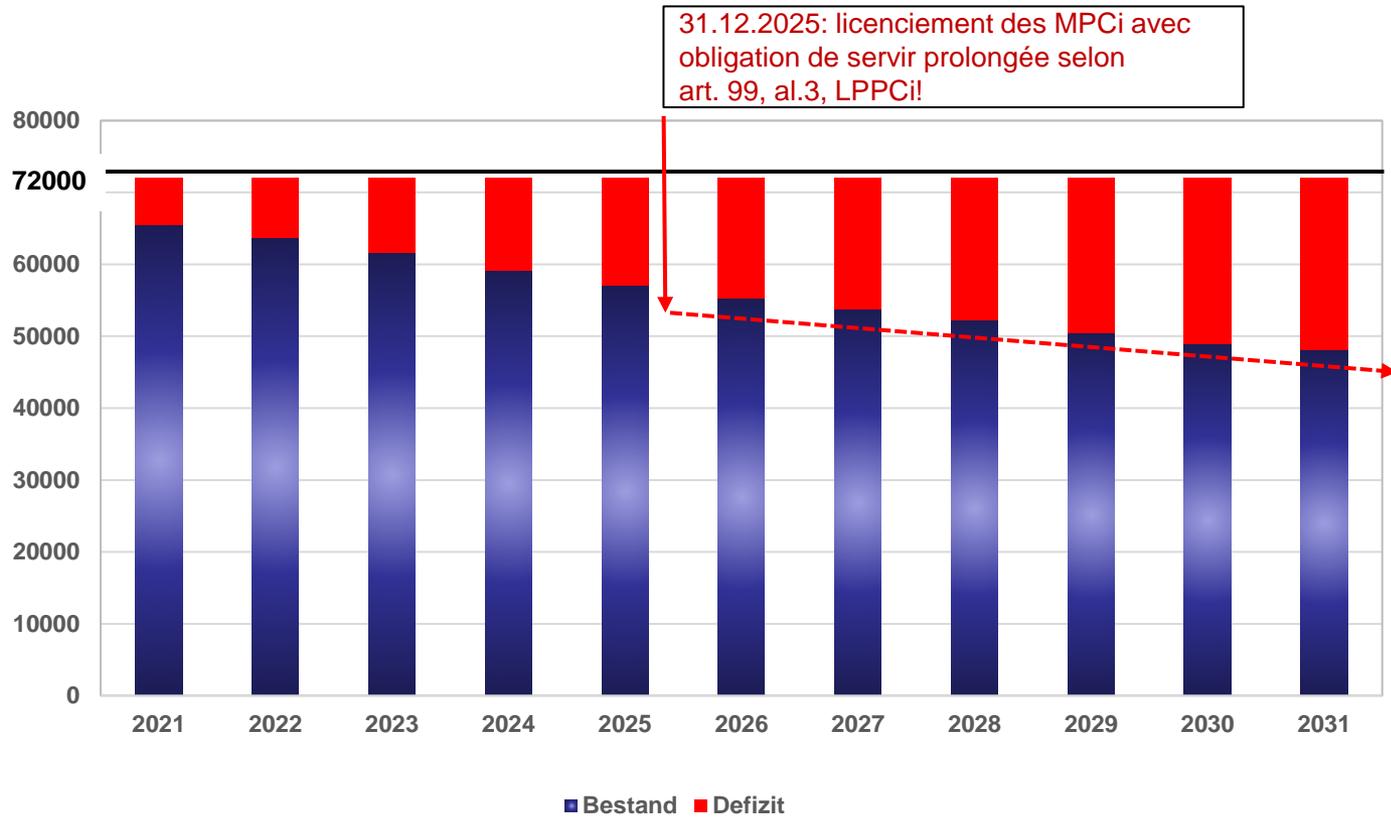
# Évolution des chiffres du recrutement et taux d'aptitude (premier recrutement)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre total de conscrits	40'535	41'028	39'144	39'675	38'898	38'179	38'089	36'538	31'411	30'033	23'687	31'246
Aptes au SM	26'807	26'700	24'814	25'213	23'957	24'305	25'254	24'982	21'818	21'297	17'302	22'643
en %	66,1	65,1	63,4	63,5	61,6	63,7	66,3	68,4	69,5	70,9	73	72,5
en % de toutes les personnes aptes	<b>80,6</b>	<b>80,7</b>	<b>80,9</b>	<b>83,0</b>	<b>83,8</b>	<b>84,5</b>	<b>84,5</b>	<b>86,8</b>	<b>88,1</b>	<b>88,5</b>	<b>89,7</b>	<b>89,5</b>
Aptes auf SPC*	6'444	6'373	5'870	5'164	4'637	4'461	4'622	3'803	2'934	2'781	1'981	2'665
en %	15,9	15,5	15,0	13,0	11,9	11,7	12,1	10,4	9,3	9,3	8,4	8,5
en % de toutes les personnes aptes	<b>19,4</b>	<b>19,3</b>	<b>19,1</b>	<b>17,0</b>	<b>16,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,5</b>	<b>13,2</b>	<b>11,9</b>	<b>11,5</b>	<b>10,3</b>	<b>10,5</b>
Inaptes	7'284	7'955	8'460	9'298	10'304	9'413	8'213	7'753	6'659	5'955	4'404	5'938
en %	18,0	19,4	21,6	23,4	26,5	24,7	21,6	21,2	21,2	19,8	18,6	19
Aptes (SM/SPC)	33'251	33'073	30'684	30'377	28'594	28'766	29'876	28'785	24'752	24'078	19'283	25'308
en %	82,0	80,6	78,4	76,5	73,5	75,4	78,4	78,8	78,8	80,2	81,4	81

SM: service militaire, SPC: service de protection civile



# Prévision de l'évolution des effectifs 2021-2031





# Promotion des femmes: projet de film «Les femmes dans la protection civile»

- Objectifs: amélioration de l'information, promotion de l'image, recrutement de femmes
- Public cible: en premier lieu les jeunes femmes (visées à l'occasion des journées d'information)
- Témoignages de quatre femmes déjà engagées dans la protection civile (2 d, 1 f, 1 i)
- «Appel à l'action»: encourager les femmes à s'engager dans la protection civile
- Film principal et clips vidéo (destinés aux canaux des réseaux sociaux)
- Projet de film complémentaire de la FSPC





# La guerre frappe à nouveau l'Europe



**Communiqué de presse de la CG MPS, 5.4.2022 :**  
*Le maintien de la valeur et l'optimisation des abris destinés à la population et des constructions protégées de la protection civile ainsi que des constructions sanitaires protégées doivent être réévalués.*



# Compétences et tâches liées aux ouvrages de protection

## Conditions-cadres relatives aux ouvrages de protection fixées par la Confédération (abris et constructions protégées)

- Dispositions légales concernant l'obligation de construire et l'obligation de verser des contributions de remplacement, la gestion de la construction d'abris, l'utilisation des contributions de remplacement
- Instructions techniques pour la planification, la construction et le maintien de la valeur

### Confédération → *Constructions protégées*

- Prise en charge des coûts de réalisation, d'équipement, de rénovation et de démontage
- Contributions forfaitaires visant à assurer la disponibilité opérationnelle en cas de conflit armé

### Cantons → *Abris*

- Gestion de la construction d'abris
- Réalisation d'abris publics
- Contrôle périodique des abris
- Planification d'attribution (répartition de la population dans les abris)
- Rénovation d'abris publics et privés (financée par des contributions de remplacement)





# Panification des besoins en postes de commandement (PC)

## Critères quantitatifs

- Un PC par canton et un PC par organe de conduite régional.
- Les conditions politiques, géographiques et topographiques peuvent être prises en compte. Écart  
p. ex. pour les zones géographiquement isolées avec des éléments de conduite et d'intervention autonomes (régions périphériques)  
→ max. 50 %.
- Il n'y a plus que des PC de pleine valeur, opérationnels et prêts à l'emploi.
- Privilégier des régions d'au moins 30 000 habitants (en tenant compte des conditions politiques et topographiques).
- Au besoin, les PC cantonaux peuvent être complétés par des locaux supplémentaires (pour une infrastructure de conduite, d'information et de communication redondante).
- Les organes de conduite communaux se basent sur les infrastructures protégées existantes (petites constructions désaffectées, grands abris) et/ou les infrastructures en surface.



# Panification des besoins en postes de commandement (PC)

## Critères qualitatifs

- Pas dans les zones à risque.
- Critères organisationnels : structures organisationnelles cantonales/régionales des OC, structures organisationnelles urbaines.
- Qualité des constructions protégées : uniquement des constructions de pleine valeur, réalisées ou rénovées selon les ITO 1977.



# Planification des besoins en postes d'attente (po att)

## Critères quantitatifs

- Chaque OPC dispose d'un nombre suffisant de po att pour héberger le personnel et le matériel (en particulier les sections d'appui de la PCi).
- Écart pour les zones géographiquement isolées avec des éléments de conduite et d'intervention autonomes (régions périphériques)  
→ max. 50 %.
- En outre, il faut prévoir une réserve maximale de 30 % de po att (en cas de conflit armé).
- Il n'y a plus que des po att de pleine valeur en bon état de préparation et opérationnels (exception : réserve de 30 % maintenue à un degré de préparation et de disponibilité opérationnelle réduit).
- La priorité doit être donnée aux constructions combinées (PC/po att, po att/CSP ou po att/abris publics), pour autant qu'elles soient conformes aux instructions techniques.
- Le matériel (sans les véhicules) de la protection civile doit être placé dans un po att. Cela concerne en particulier l'aide/l'appui technique (idéalement dans une construction combinée).



# Planification des besoins en postes d'attente (po att)

## Critères qualitatifs

- Pas dans les zones à risque.
- Critères organisationnels : structures organisationnelles cantonales/régionales des OC, structures organisationnelles urbaines.
- Matériel de protection civile à entreposer conformément aux concepts/plans d'urgence cantonaux ; prise en compte du scénario de conflit armé.
- Qualité des constructions protégées : uniquement des constructions de pleine valeur, réalisées ou rénovées selon les ITO 1977.



# Planification des besoins en PC et po att

## Exemples d'écarts par rapport aux directives (max. 50 %)

- Pour des raisons politiques et organisationnelles : un poste de conduite supplémentaire pour les organes de conduite de grandes communes ou villes (en règle générale > 100 000 habitants).
- Un poste de conduite (pas nécessairement un PC) pour les éléments de conduite autonomes dans des régions géographiquement isolées.
- Les régions qui ne disposent pas de PC I ou d'une autre construction pouvant abriter la structure de conduite peuvent prévoir un poste de conduite pour la protection civile et un autre pour l'OReC.
- Il convient de prévoir un poste de conduite (en principe un PC) par bat PCi et par cp PCi (compagnie décentralisée), qui servira idéalement aussi de poste de conduite pour une OReC.
- L'aide à la conduite et la logistique de la protection civile doivent être installées dans le PC du/des bat/cp ou dans une construction protégée proche.

### Estimation des besoins futurs

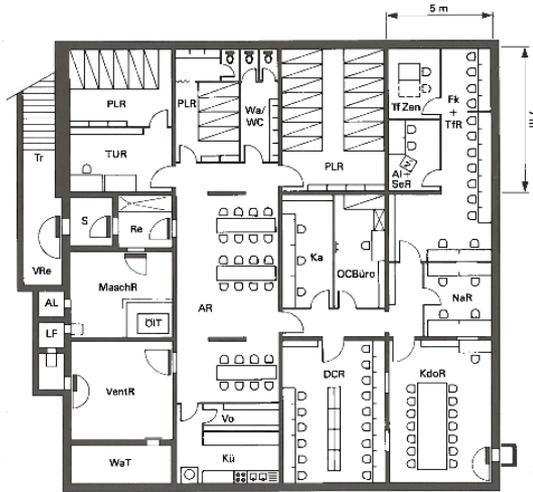
- 796 PC (état janvier 2022) → environ 450 à 500 PC
- 1118 po att (état janvier 2022) → env. 500 à 550 po att (y compris 30 % de réserve)



# Réaffectation de constructions protégées excédentaires

## Possibilités selon le type de construction

### Postes de commandement



Abri public



Coût par place ?

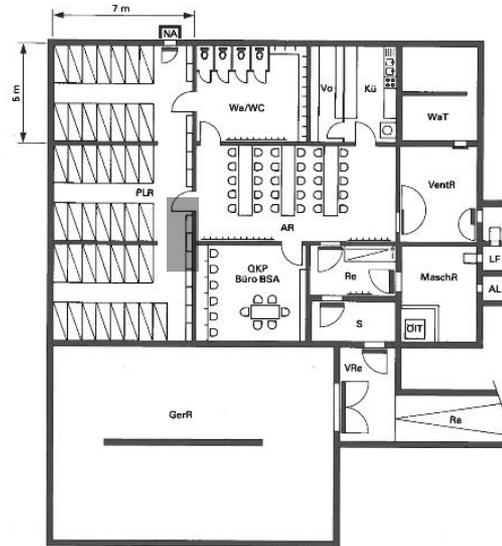
PBC



Autre utilisation



### Postes d'attente



Abri public



PBC



Autre utilisation

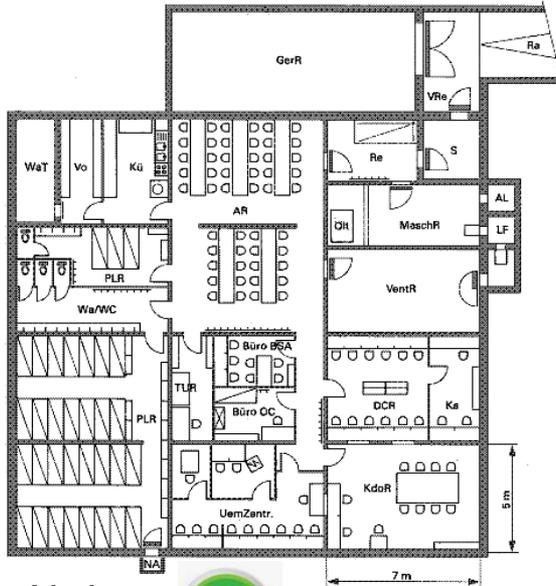




# Réaffectation de constructions protégées excédentaires

## Possibilités selon le type de construction

### Constructions combinées



Abri public



Coût par place ?

PBC



Autre utilisation





# Utilisation des abris

➤ **Objectif principal / utilisation principale :  
protection de la population en cas de conflit armé.**

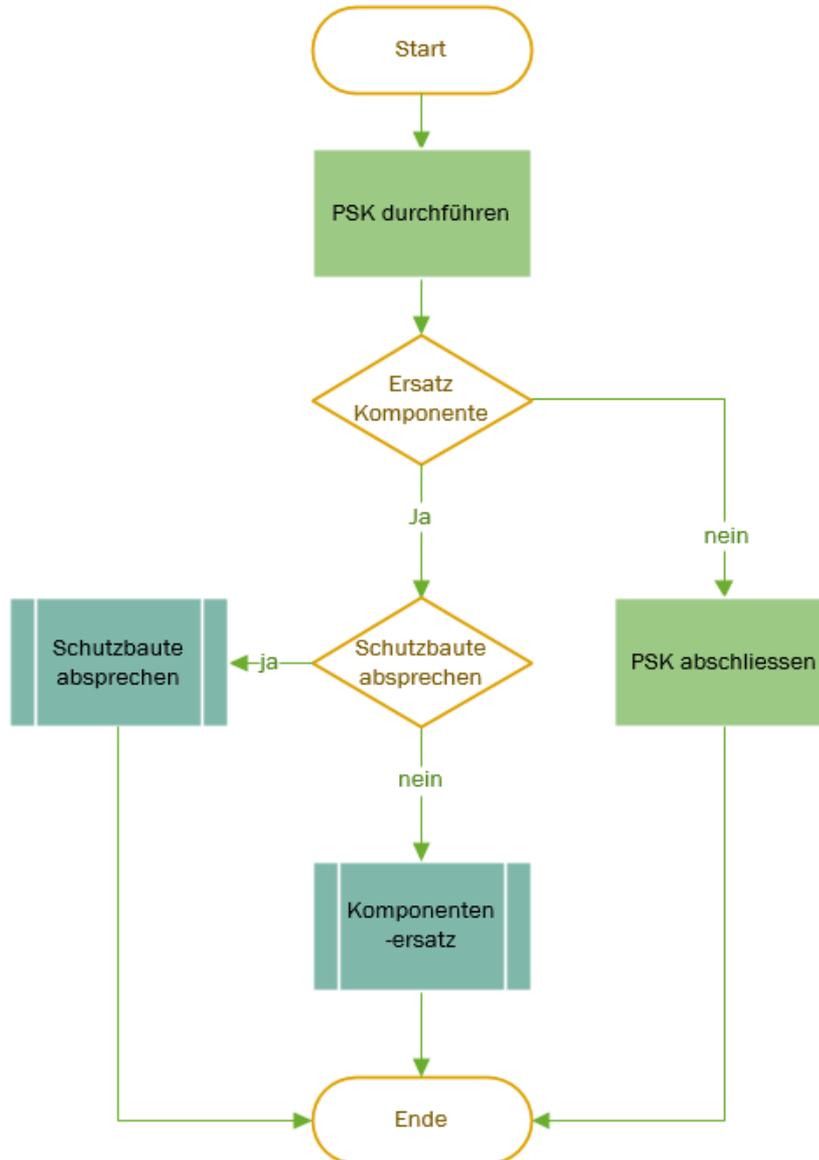
- Extension : utilisation d'une partie des abris publics pour offrir rapidement un hébergement temporaire aux personnes en quête de protection.

Mise à disposition d'abris publics (y compris les constructions protégées réaffectées) offrant un meilleur « confort » :

- comme hébergement d'urgence pour les sans-abri ou lors d'évacuations (hébergement à court terme),
- comme logements pour des requérants d'asile,
- pour la protection en cas d'augmentation de la radioactivité (accident de centrale nucléaire),
- pour d'autres possibilités d'utilisation selon les besoins des cantons.



# Processus de remplacement des composants des ouvrages de protection





# Information de la population dans les abris

- Assurer la radio d'urgence (IPPC) par OUC jusqu'en 2027 (option : prolongation).
- La radio d'urgence continuera à fonctionner en FM, même après l'arrêt de la FM fin 2024.
- Tous les appareils DAB+ peuvent également capter des signaux FM (commutation).





# Acquisition du matériel de la protection civile

## Décision et prochaines étapes

- Selon la décision prise par la cheffe du DDPS, l'OFPP doit se charger d'acquérir les équipements personnels (tenues) des MPCi. Les cantons continueront toutefois d'en supporter les coûts.
- Les cantons procéderont eux-mêmes à l'acquisition du matériel d'intervention et des autres types de matériel.
- L'OFPP fixera avec armasuisse les prochaines étapes et réglera en détail la reprise de l'acquisition des équipements personnels.





# Protection NBC dans la protection civile





# Contenu du kit NBC



Masque de protection Dräger



Combinaison de protection Tychem C



Combinaison de protection contre les particules de poussière



Filtre ABEK



Surbottes Tychem C



Ruban adhésif



Masque anti-poussières FFP3



Lunettes de protection



Surgants



Anneaux pour gants



Sous-gants



# Élimination du matériel NBC 2015-2022 par l'OFPP



Masques de protection 83 = 506'172 pièces  
Filtres ABC 68/83 = 506'172 pièces



Appareil de détection des toxiques de combat = 7'200 pièces  
Réactifs = 7'200 unités

**Action d'élimination 2015/16  
achevée**



Poudre de désintoxication =  
env. 120–130 tonnes



**Action d'élimination 2021/22  
lancée**



## Enquête concernant la protection NBC dans la protection civile : Déficits/Besoins (1)

- Absence de directives et bases uniformes de la Confédération (les cantons organisent les unités NBC à leur gré)
- Absence d'une doctrine d'engagement ou d'une stratégie nationale applicable à l'échelle suisse
- Absence de profils de prestations, plans d'intervention et d'instructions au niveau national → un engagement accru de l'OFPP serait utile (p. ex. dans les domaines de la protection d'urgence en cas d'accident nucléaire, de l'application de l'ordonnance sur la protection d'urgence et d'une instruction uniforme de spécialistes)
- Absence de mandats de prestations dans les domaines N et C
- Répartition des tâches insuffisamment définie à l'échelon de la Confédération (protection civile – armée)
- Absence de matériel uniforme → une définition du matériel de base (p. ex. équipement personnel, appareils de mesure) serait utile



## Enquête concernant la protection NBC dans la protection civile : Déficits/Besoins (2)

- Absence d'offres/de documents de formation
- Absence d'instruction de base dans le domaine NBC
- Collaboration dans le domaine de la formation
- Manque de connaissances spécialisées, abandon de compétences
- Absence de relève parmi les spécialistes
- Absence de gestion du savoir
- Cours uniformes sur les épizooties dans toute la Suisse
- Mise en œuvre des CIR et PMR (formation pratique)
- Absence d'autoprotection lors d'un événement NBC ; un équipement minimal pour la protection individuelle des MPCi serait nécessaire
- Les compétences de la protection civile dans le domaine NBC devraient être renforcées

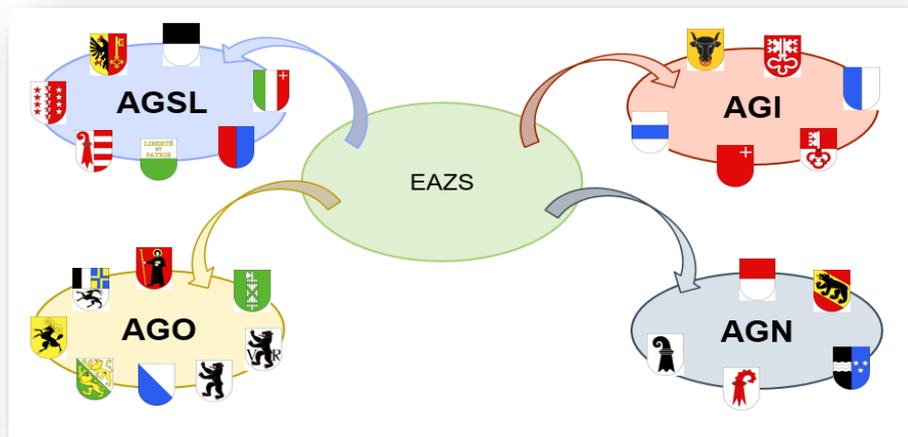


# Prochaines étapes

- Évaluation détaillée
- Projet de concept avec profil de prestations et assortiment de matériel
- Présentation et discussion du projet de concept à la CCO II-2022



# Acquisition d'appareils de mesure de substances dangereuses



- Les appareils de mesure des substances dangereuses seront livrés par l'OFPP à un emplacement central à définir (centre d'instruction) par groupe de travail.
- La formation (1 jour) des instructeurs cantonaux par des instructeurs de l'OFPP devrait pouvoir se faire à cet endroit défini (centre d'instruction).
- Chaque canton peut ensuite placer ses appareils en fonction de ses besoins.



# Acquisition d'appareils de mesure de substances dangereuses

Canton	Population 31.12.2020	Dotation de base Set à 4 appareils	Set supplémentaire		Total
				arrondi	
OFPP	-	2	-	-	2
Vaud	819331	1	2.54	3	4
Valais	351452	1	1.09	1	2
Genève	507590	1	1.57	2	3
Berne	1046867	1	3.24	3	4
Fribourg	328262	1	1.02	1	2
Soleure	279503	1	0.87	1	2
Neuchâtel	176046	1	0.55	1	2
Jura	73773	1	0.23	0	1
Bâle-Ville	196014	1	0.61	1	2
Bâle-Campagne	292357	1	0.91	1	2
Argovie	701130	1	2.17	2	3
Zurich	1561258	1	4.84	5	6



# Acquisition d'appareils de mesure de substances dangereuses

Glaris	41122	1	0.13	0	1
Schaffhouse	83802	1	0.26	0	1
Appenzell A.Rh	55488	1	0.17	0	1
Appenzell I.Rh	16325	1	0.05	0	1
Saint-Gall	518665	1	1.61	2	3
Grisons	200905	1	0.62	1	2
Thurgovie	285136	1	0.88	1	2
Lucerne	419387	1	1.30	1	2
Uri	36973	1	0.11	0	1
Schwyz	163030	1	0.50	0	1
Obwald	38320	1	0.12	0	1
Nidwald	43690	1	0.14	0	1
Zoug	128965	1	0.40	0	1
Tessin	351714	1	1.09	1	2
<b>Total</b>	<b>8717105</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>55</b>



# Acquisition d'appareils de mesure de substances dangereuses

## Maintenance et étalonnage des appareils de mesure des substances dangereuses

- 2x par an auprès de la société Draeger
- Par appareil et par an CHF 290.
- Total Care (2x l'entretien annuel, y compris les capteurs, le matériel, les pièces d'usure et la batterie de soutien).
- Une « boîte navette » est envoyée aux cantons avant la date de maintenance, avec la convocation pour le test de l'appareil. Les cantons envoient les appareils à Dräger et les reçoivent en retour 3 à 4 jours plus tard.
- Les appareils qui n'ont pas été contrôlés par la société Dräger ne peuvent plus être utilisés.

## Commande supplémentaire d'assortiments par les cantons

Les assortiments supplémentaires doivent être commandés en même temps que les assortiments de l'OFPP.



**STARK – VERLÄSSLICH – BEREIT  
SOLIDE – FIABLE – DISPONIBLE  
SOLIDA – AFFIDABILE – DISPONIBILE**



**DER ZIVILSCHUTZ  
LA PROTECTION CIVILE  
LA PROTEZIONE CIVILE**